

Le Conseil d'administration du FMI achève les deuxièmes revues des accords conclus au titre de la FEC et du MEDC avec la Côte d'Ivoire et approuve un décaissement de 136,5 millions de dollars

Le 8 décembre 2017

Le 8 décembre 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les deuxièmes revues du programme de la Côte d'Ivoire appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargi de crédit (MEDC). La décision a été prise sans convocation de réunion du Conseil [\[1\]](#) et elle ouvre la voie au décaissement de 96,786 millions de DTS (environ 136,5 millions de dollars), ce qui porte le total des montants décaissés dans le cadre des deux accords à 263,258 millions de DTS (environ 371,3 millions de dollars).

Le programme appuyé par la FEC et le MEDC a enregistré de solides résultats durant le premier semestre 2017. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin juin 2017 ont été observés et tous les repères structurels ont été respectés. Les solides politiques mises en œuvre par les autorités dans le cadre du programme appuyé par le FMI ont contribué à asseoir la confiance des marchés financiers internationaux, ce qui a permis de mener à bonne fin une émission euro-obligataire en juin.

L'activité économique demeure solide en 2017. L'économie a réussi à faire face aux chocs des termes de l'échange et aux tensions sociales. La croissance du PIB réel devrait rester supérieure à 7 % en 2017-19 et les risques qui pèsent sur les perspectives sont globalement équilibrés. L'inflation devrait rester modérée. Le déficit budgétaire devrait être maîtrisé à 4,5 % du PIB en 2017 puis converger vers la norme régionale de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2019.

Les autorités avancent dans la mise en œuvre des réformes structurelles, y compris au regard de la budgétisation par programme et de la rationalisation de la chaîne de la dépense, du renforcement de la gestion des investissements et du suivi des risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux PPP. Il sera essentiel de continuer à préserver la viabilité de la dette tout en dégagant la marge de manœuvre nécessaire pour financer le Plan national de développement (2016-20) en intensifiant la mobilisation de recettes, en rationalisant les exonérations fiscales et en renforçant l'évaluation et la hiérarchisation des nouveaux projets d'investissement.

Il importera également que les autorités accélèrent les réformes structurelles essentielles pour entretenir un développement économique tiré par le secteur privé, qui permettra de dynamiser la croissance et de renforcer le rôle économique régional du pays. À cet égard, les mesures mises en œuvre par les autorités ivoiriennes dans le secteur énergétique amélioreront sa viabilité financière. Enfin, la recapitalisation de l'une des banques publiques contribuera à la stabilité du secteur financier.

[\[1\]](#) Le Conseil d'administration prend des décisions selon la procédure par défaut d'opposition lorsqu'il est convenu qu'une proposition peut être examinée sans convoquer de débat en séance officielle

Département de la communication du FMI

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

ATTACHÉ DE PRESSE: RAPHAEL ANSPACH

TÉLÉPHONE: +1 202 623-7100

COURRIEL: MEDIA@IMF.ORG